

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 61 (1935)
Heft: 20

Artikel: Attribution de prix et de diplômes aux meilleures constructions, à Genève: catégorie des villas et bâtiments ruraux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-47023>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Attribution de prix et de diplômes aux meilleures constructions, à Genève.

Catégorie des villas et bâtiments ruraux.

Rapport du jury.

Il faut tout d'abord féliciter le Chef du Département genevois des travaux publics, M. le Conseiller d'Etat M. Braillard, soucieux de l'avenir esthétique de notre ville et de notre canton, de l'heureuse idée qu'il a eue, après avoir pris l'initiative d'un concours entre architectes en vue de créer des types de petites villas et habitations familiales, de faire revivre une institution abandonnée depuis plus de vingt-cinq ans : l'octroi de diplômes aux meilleures constructions. Et non seulement le féliciter, mais le remercier en plaçant ce concours sous le haut patronage du Département des Travaux publics, d'avoir su organiser un service de documentations d'une telle perfection que la tâche du jury en fut grandement facilitée.

Cela, nous le devons aussi au dévouement du secrétaire du Département des Travaux publics, M. Vienne, et à celui du chef de service des autorisations de construire, M. Schutzle.

Examiner plus de 500 constructions (exactement 530) n'a été possible que grâce à la documentation photographique ; chaque construction était de ce fait représentée sous ses diverses faces, ce qui permit au jury de procéder aisément aux premières éliminations. C'est ainsi que 456 furent écartées au premier tour, 38 au second tour, 12 au troisième tour. 24 furent retenues pour être jugées dans un quatrième tour d'élimination. Ce jugement nécessita un transport sur les lieux, randonnée de 70 km à travers le canton dans des autos complaisantes. 10 villas furent, en ce dernier tour, éliminées après discussion. Restait en présence 14 constructions qui firent l'objet du classement final.

Quelle fut la tâche du jury ? Dans quel esprit l'a-t-il accomplie ? Quelles impressions ou quelle leçon peut-il dégager de cette enquête sur les meilleures constructions suburbaines, enquête qui a toute la valeur d'un critérium.

Relisons l'art. 1^{er} du Règlement de cette épreuve :

...Considérant que la qualité esthétique des constructions joue un rôle très important dans l'aspect d'une région et de notre canton en particulier, décident :

d'attribuer des récompenses aux œuvres d'architecture les plus méritoires des catégories désignées dans le présent règlement.

Ces distinctions ont pour but d'améliorer la valeur artistique des constructions et d'inciter les architectes et propriétaires à rechercher l'architecture qui convient le mieux à tel ou tel site et qui s'inscrit le plus harmonieusement dans l'atmosphère ambiante.

Personne ne niera le caractère anarchique que présente l'aspect des nouveaux quartiers dans la zone des villas, près de la ville ou plus loin dans des régions du canton qui hier encore étaient pleines de charme.

Qui en est la cause ? Le mauvais goût des propriétaires ou celui des constructeurs ? Peut-être les deux. Et ce concours arrive à son heure au moment où s'accroît la poussée des constructions envahissant les régions près-citadines et la campagne genevoise ; au moment où chacun cherche à résoudre le problème du logement : la maison économique sur terrain bon marché.

Cet exode des logements vers la verdure et le soleil n'a jamais été si grand et si prompt.

530 villas de tous genres bâties dans l'espace de deux ans accusent une cadence inaccoutumée et ce mouvement ne paraît pas, semble-t-il, se ralentir.

Redoubler d'attention et veiller que ce qui reste de la campagne genevoise ne subisse pas l'insulte du mauvais goût ou même l'erreur de langage a été la ligne de conduite du jury.

C'est dans cet état d'esprit qu'il s'est appliqué à chercher les meilleurs types de maisons représentant des tendances à encourager et redoutant les effets d'une mode aussi facile qu'éphémère, à choisir des œuvres qui contiennent dans leurs formes et leurs détails, les éléments empreints d'un caractère de permanence.

Ces qualités, le jury les a trouvées presque toutes dans les constructions relevant des principes de structure traditionnelle et cela en dépit des efforts faits par la plupart des architectes dits d'avant-garde dont les ouvrages de béton sans toiture ont été jugés avec d'autant plus de sévérité qu'il semble s'établir actuellement dans ce domaine un conformisme d'une pauvreté d'esprit des plus décevante.

Ces constructions modernistes ont donc été examinées très objectivement. La plupart d'entre elles présentent des effets géométriques compliqués, que l'intervention de la couleur (bariolage d'un goût plus ou moins suspect) vient aggraver ; d'autres dont le thème de composition vise à la simplicité des lignes mais par une malheureuse conception des volumes accusent non seulement des lourdeurs mais frisent la brutalité.

De toutes ces constructions une seule a été retenue sans réserve ; œuvre d'un langage lucide et intelligent, sans affectation et qui nettement se détache de tout ce qui s'est fait chez nous dans cette tendance.

Quant aux réalisations d'ensembles de villas types ou variées, le jury n'a retenu qu'un groupe de 3 villas et encore cet ensemble est-il dû à un fait absolument nouveau : une harmonieuse entente entre voisins.

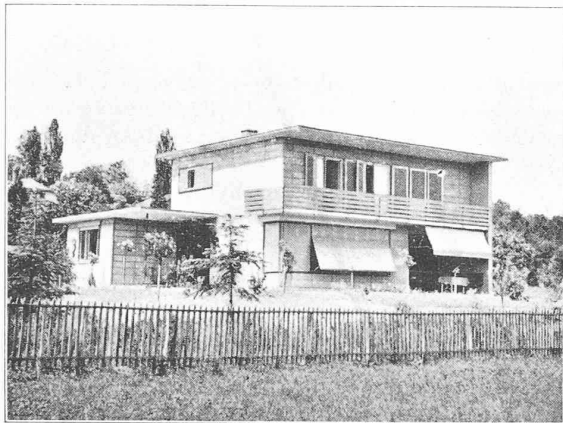
Voir se réaliser, tant petit soit-il, un groupe de constructions où chaque propriétaire se considère non pas comme un adversaire mais comme un collaborateur, est bien propre à nous réjouir l'esprit. En mettant en évidence cet effort commun par l'attribution d'un diplôme aux propriétaires, le jury a voulu montrer sa satisfaction et souligner d'un signe approbateur un exemple à imiter et qui fait naître ici quelques réflexions.

A trop rechercher systématiquement l'affirmation de leur personnalité ou l'expression de leur individualisme, à trop vouloir à tout prix ne pas faire comme les autres, quitte à faire une malheureuse expérience, les constructeurs devraient au contraire tendre à travailler dans une unité de vue, créer dans un même site et un même lieu un harmonieux voisinage ; ceci, nous semble-t-il, vaudrait cent fois mieux que de s'appliquer à faire l'essai, chaque fois répété, d'une nouvelle architecture qui trop souvent se trouve être finalement à remettre sur le métier.

S'entendre dans une unité de vue c'est se consulter sur l'emploi de mêmes éléments matériels, s'entendre sur des questions d'implantations, de clôtures, d'alignement, de plantations, toute liberté étant réservée à la composition ainsi qu'à la distribution de chaque maison.

Ces considérations s'adressent aussi et surtout aux propriétaires de grands domaines décidés à vendre et à livrer à la spéculation de très grandes surfaces de terrain.

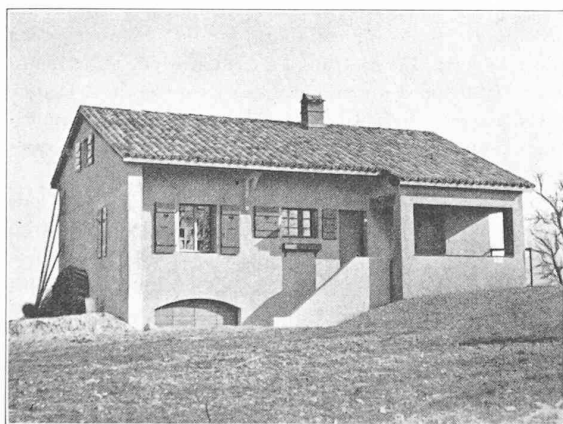
La vigilance qu'exercent aujourd'hui les pouvoirs publics pour la sauvegarde de nos sites, impose aux constructeurs et aux particuliers une tâche nouvelle. Ces derniers vont-ils comprendre l'intérêt de cette collaboration dont ils seraient les premiers bénéficiaires ; vont-ils faire eux-mêmes le geste d'appel à l'unité ou attendront-ils de subir l'autorité d'une loi qui ne tardera pas à s'édicter ?



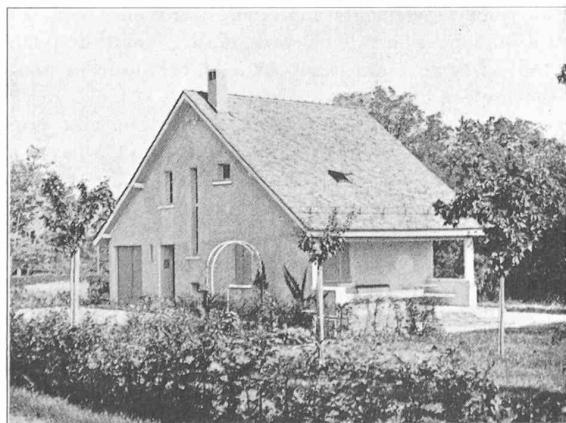
1^{er} prix *ex-æquo*. Architectes : MM. Pæder et Jenny.



1^{er} prix *ex-æquo*. Atelier d'architectes, à Genève.



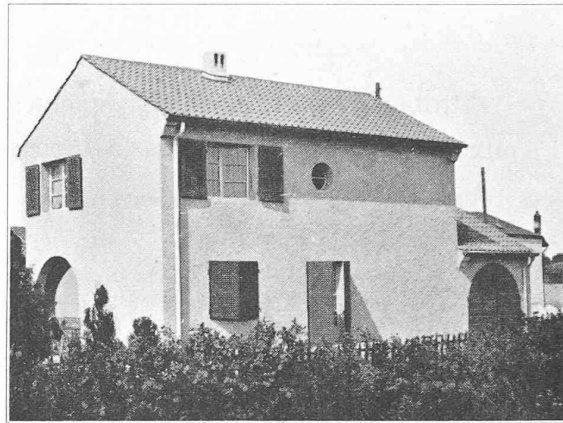
II^{me} prix *ex-æquo*. M. H. Châtillon, entrepreneur.



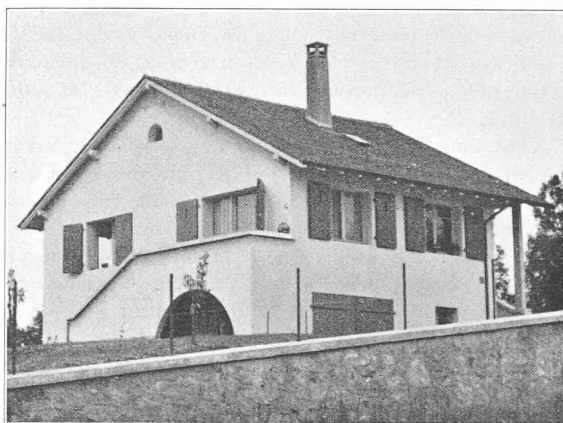
II^{me} prix *ex-æquo*. MM. J. Perrier & C^{ie}, entrepreneurs.

PRIX ET DIPLOMES AUX MEILLEURES CONSTRUCTIONS, A GENÈVE

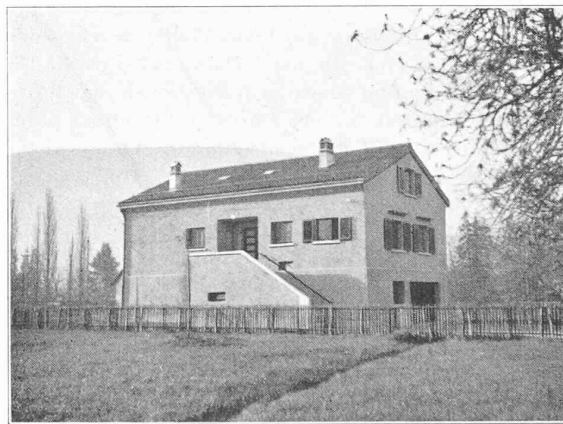
A. — Villas d'un coût de moins de Fr. 40 000.—.



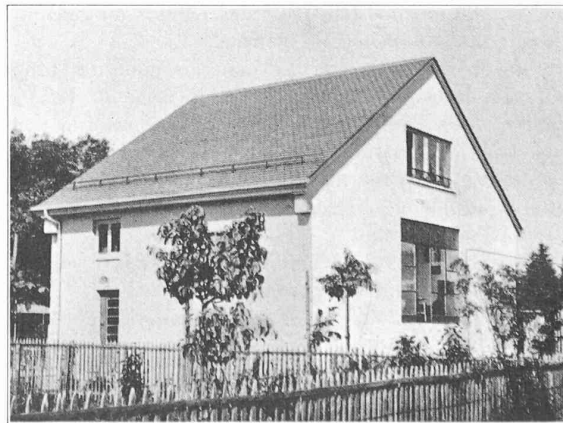
1^{er} prix *ex-æquo*. Arch. : MM. Gampert & Baumgartner.



1^{er} prix *ex-æquo*.

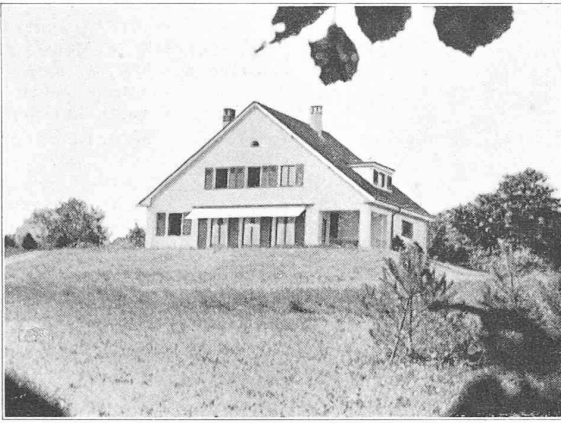


II^{me} prix *ex-æquo*. M. J. Dériaz, architecte.



III^{me} prix : M. R. Coppel, architecte.

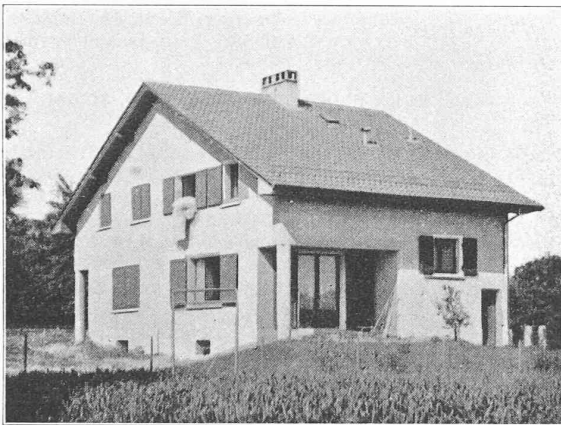
C. Villas d'un coût de plus de Fr. 40 000.—



II^{me} prix : M. L. Tréand, architecte.



IV^{me} prix : M. F. Metzger, architecte.



III^{me} prix : M. A. Favre, architecte.

PRIX ET DIPLOMES
AUX MEILLEURES CONSTRUCTIONS,
A GENÈVE

Catégorie des villas et bâtiments ruraux.

D. Ensembles.



Diplôme sans prix.

Les deux villas de gauche : M. L. Tréand, architecte.
La troisième villa : MM. J. Perrier & C^{ie}, entrepreneurs.

C'est la nature des matériaux et l'unité de leur choix qui déterminent le caractère particulier d'une contrée habitée. Qu'il suffise de penser à ces merveilles que sont les agglomérations campagnardes fixées encore dans leur forme primitive, qu'elles soient genevoises, valaisannes, vaudoises ou encore provençales, bourguignonnes, lombardes, toscanes, toutes nous enchantent non pas par un puéril amour des vieilleries mais par cet instinct naturel qui se satisfait de cette unité issue de vérités premières.

Le jury pense donc qu'une grande et bonne leçon peut être tirée de cette enquête sur la valeur esthétique des constructions contemporaines dans notre canton. Qu'on se garde cependant de voir dans les réserves qui ont été faites et qui se sont manifestées durement pour beaucoup, une réaction contre toute idée nouvelle, la moindre apologie de l'inertie.

Nous savons que des inventions d'ordre scientifique ainsi que les exigences de l'hygiène et du confort peuvent changer nos habitudes, modifier notre manière de vivre et de ce fait s'imprimer dans notre architecture et soulever des problèmes aussi nouveaux que difficiles. Mais nous savons surtout que le caractère de la campagne genevoise ne change pas, que nous possédons les plus belles richesses naturelles : la verdure, de magnifiques perspectives champêtres, un lac dans un cadre de montagnes, des arbres de hautes futaies bordant les routes et les chemins. Cette beauté de nos cites genevoises qui a inspiré tant de poètes et de peintres qui fait l'admiration des étrangers, ne doit pas être outragée. C'est son caractère permanent qui commande et qui exige de tous ceux qui y touchent une qualité d'esprit peu commune et beaucoup de prudence.

Vouloir faire nouveau, vouloir faire moderne est un objectif qui est facilement menacé d'illusion. Tout est affaire de convenance, de tact et de goût. Et tant amoureux que l'on soit de la nouveauté, s'il est reconnu somme toute que certaines formes et certains procédés empruntés à la tradition ou dérivés d'elle ont encore raison aujourd'hui, parce qu'ils sont vrais, pourquoi ne consentirait-on pas à les laisser vivre.

PALMARÈS.

1^{re} catégorie (villas).

Composition du jury :

MM. A. Bordier, architecte, délégué par l'Association des intérêts de Genève,
A. Olivet, architecte, délégué par la Société « Le Guet »,
A. Guyonnet, architecte, délégué par la Fédération suisse des architectes, section romande,
H. Minner, architecte, délégué par la Société pour l'amélioration du logement,
Favarger, architecte, membre de la Commission d'urbanisme,
Rohn, architecte, membre de la Commission d'urbanisme,
G. Bovy, architecte, membre de la Commission d'urbanisme,
J. Torcapel, architecte, délégué par la Société des ingénieurs et des architectes.

A. — Villas d'un coût de moins de Fr. 40.000.—

1^{er} prix ex-aequo :

Fr. 160.— et diplôme : 5107 propriétaire : M. J. Baumgartner
Diplôme constructeurs : MM. Gampert et Baumgartner, arch.
villa à : Cointrin, route de Mategnin.
Fr. 160.— et diplôme : 5178 propriétaire : M. J. Berkowitz
Diplôme constructeur : Atelier d'architectes
R. Pierre Fatio 14.
villa jumelle au : Petit-Saconnex, route des Franchises.
Fr. 160.— et diplôme : 5241 propriétaire : L. Meisser
Diplôme constructeurs : MM. Pæder et Jenny, arch.
villa au : Petit-Saconnex, chemin de la Rochette.
Fr. 160.— et diplôme : 6572 propriétaire : M. R. Rosset
villa à : Versoix, route de Meyrin.

2^e prix ex-aequo :

Fr. 100.— et diplôme : 4245 propriétaire : M. A. Meier
Diplôme constructeurs : MM. J. Perrier & C^{ie}, entrepreneurs
villa à : Onex, route du Grand-Lancy.

Fr. 100.— et diplôme : 4259 propriétaire : M. J. Dériaz, arch.
constructeur : id.
villa à : Conches.

Fr. 100.— et diplôme : 6354 propriétaire : M. P. Geneux
Diplôme constructeur : M. H. Châtillon, entr.
villa à : Arare, chemin de Compesières.

3^e prix ex-aequo :

Fr. 80.— et diplôme : 3353 propriétaire : M. A. Tettamanti
Diplôme constructeur : M. R. Coppel, arch.
villa à : Chambésy.

Fr. 80.— et diplôme : 5728 propriétaire : M^{me} Prudat
villa aux : Corbillettes.

Fr. 80.— et diplôme : 6011 propriétaire : Communauté Meylan-Chapuisat
Diplôme constructeur : M. F. Duc, arch.
villa à : Pinchat.

Fr. 80.— et diplôme : 6095 propriétaire : M. J. Dupraz
Diplôme constructeur : M. Ch. Billaud, arch.
villa au : Petit-Saconnex, rue du Dauphiné.

C. — Villas d'un coût de plus de Fr. 40.000.—

pas de premier prix.

2^e prix Fr. 100.— et diplôme : 4227 propr.: M. C. Strittmatter
Diplôme constructeur : M. L. Tréand, arch.
villa à : Onex, route du Grand-Lancy.

3^e prix Fr. 80.— et diplôme : 4715 propr.: M. Deville
Diplôme constructeur : M. A. Favre, arch.
villa jumelle à : Chambésy.

4^e prix Fr. 60.— et diplôme : 5609 propr.: S. I. Surville-Erables
Diplôme constructeur : M. F. Metzger, arch.
villa à : Surville, Lancy.

D. — Ensembles.

Diplôme sans prix pour ensemble constitué par 3 villas à Onex, route du Grand-Lancy :

4227 propriétaire : M. C. Strittmatter
constructeur : M. L. Tréand, arch.

4228 propriétaires : MM. Dumarest & Eckert
constructeur : M. L. Tréand, arch.

4245 propriétaire : M. A. Meier
constructeurs : MM. J. Perrier & C^{ie}, entrepreneurs.

Comment l'économie nationale peut-elle être influencée par des applications électro-thermiques dans l'industrie ?

C'est le titre d'un exposé, minutieusement documenté, que M. Schlenker, ingénieur de la maison Brown, Boveri & Cie, fit devant la Section genevoise des ingénieurs et des architectes, le 13 décembre dernier. Nous en reproduisons la partie générale, légèrement écourtée, et quatre des quelque quarante clichés que l'orateur a projetés pour illustrer ses très intéressantes monographies des applications électro-thermiques dans l'industrie.
Réd.

Une extension des fours industriels sera presque sans exception profitable à l'économie du pays, soit et surtout qu'ils servent à la fabrication d'articles qu'on importe, soit qu'ils remplacent simplement des fours à combustible existants.

Nous importons encore annuellement un peu plus de 100 millions de francs de charbon et de bois. C'est le plus gros poste négatif de notre balance commerciale et nous n'avons pas encore compté le mazout beaucoup employé dans l'industrie (environ 10 millions).

Le seul produit indigène susceptible de remplacer le combustible est la fameuse « houille blanche ». Nous en consommons près de 4 milliards de kWh par an et en exportons encore près de 1 milliard de kWh.

Ces 4½ à 5 milliards de kWh représentent un revenu annuel de 200 millions de francs si on calcule cette énergie à 4